HUITIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 23 JANVIER 2024

AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 22 JUIN 2023

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par Morgan Stanley Finance LLC
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc
en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.
en qualité d'émetteur
(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

MORGAN STANLEY FINANCE LLC
en qualité d'émetteur
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE
(*Euro Medium Term Note Programme*)

Le présent huitième supplément (le **Huitième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 22 juin 2023, approuvé le 22 juin 2023 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**) tel que modifié par le premier supplément en date du 27 juillet 2023, approuvé le 27 juillet 2023 par la CSSF, le deuxième supplément en date du 11 août 2023, approuvé le 11 août 2023 par la CSSF, le troisième supplément en date du 6 octobre 2023, approuvé le 6 octobre 2023 par la CSSF, le quatrième supplément en date du 25 octobre 2023, approuvé le 25 octobre 2023 par la CSSF, le cinquième supplément en date du 13 novembre 2023, approuvé le 13 novembre 2023 par la CSSF, le sixième supplément en date du 7 décembre 2023, approuvé le 7 décembre 2023 par la CSSF et le septième supplément en date du 18 janvier 2024, approuvé le 18 janvier 2024 par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**) et Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL** et, ensemble avec Morgan Stanley, MSIP et MSBV, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et en qualité de garant des Titres émis par MSFL. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Huitième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Huitième Supplément a été déposé auprès de la CSSF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Huitième Supplément, la CSSF ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Huitième Supplément a été préparé conformément à l'article 23(1) du Règlement Prospectus et a pour objet :

(a) de communiquer la publication par Morgan Stanley de son rapport courant figurant dans le Formulaire

8-K en date du 16 janvier 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (en langue anglaise) (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024**) ;

(b) d'incorporer par référence le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024 et le premier supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 19 janvier 2024 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Huitième Supplément ;

(c) d'apporter certaines modifications corrélatives à la partie "Description des Emetteurs" comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Huitième Supplément ; et

(d) d'apporter certaines modifications corrélatives à la partie "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 3" du présent Huitième Supplément.

Une copie de ce Huitième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) et (ii) des Emetteurs (http://sp.morganstanley.com/EU/Documents).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Huitième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication de ce Huitième Supplément, soit jusqu'au 25 janvier 2024 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Huitième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du septième supplément au Prospectus de Base en date du 18 janvier 2024.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Huitième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Huitième Supplément prévaudront.

Les Emetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Huitième Supplément. À la connaissance des Emetteurs et du Garant, les informations contenues dans le présent Huitième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Sommaire

Partie **Page**

1. INCORPORATION PAR REFERENCE 4
2. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS 9
3. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES 10

1. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Huitième Supplément incorpore par référence le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024 et le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023 et complète ainsi la section intitulée "***Documents incorporés par référence***" figurant aux pages 66 à 78 du Prospectus de Base.

Le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024 et le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023 incorporés par référence dans ce Huitième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (http://sp.morganstanley.com/EU/Documents) et (ii) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) en langue anglaise.

La section intitulée "***Documents incorporés par référence***" est modifiée comme suit :

1.1 les paragraphes (a) à (dd) en pages 66 à 69 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

"(a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 16 novembre 2023 (le **Document d'Enregistrement 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=15846ec7-75cf-4262-9b7d-7d0439029691

(b) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 19 janvier 2024 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=efad4181-5f11-4006-8291-3b8295817e7d

(c) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV et MSFL approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 9 décembre 2022 (le **Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=0f3c6b1e-c2cd-40e9-972b-d57f727687d8

(d) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 19 janvier 2023 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=28aac040-57cd-4eae-b54a-7b17970ee44e

(e) le deuxième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 mars 2023 (le **Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=076cfbd0-4436-4db5-be6c-7bba473b5f27

(f) le quatrième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 11 mai 2023 (le **Quatrième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db998d9d-fff1-4d6d-8be6-0f187e1b8855

(g) le cinquième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 26 juillet 2023 (le **Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b9c0afa7-029f-4499-94a5-77da23b107e7

(h) le sixième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 10 août 2023 (le **Sixième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=828eca6e-b08b-4892-99dd-711719b45a94

(i) le septième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 5 octobre 2023 (le **Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=0a0a0648-2981-44d1-b797-373c49ad238f

(j) le huitième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 octobre 2023 (le **Huitième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=719cb8c7-2b05-45f1-aec7-5754e20eb819

(k) le neuvième supplément au Document d'Enregistrement 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 10 novembre 2023 (le **Neuvième Supplément au Document d'Enregistrement 2022**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=e17ef7f7-fd14-4eaf-8c0f-f806e2063b17

(l) la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 6 avril 2023 relative à Morgan Stanley (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2023**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2022ams/2023_Proxy_Statement.pdf

(m) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 17 janvier 2023, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c1918915-de15-466a-b5d3-fbbffb810eed

(n) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 19 avril 2023, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=76d4521d-87cd-48c2-b9f9-e64f72e1f4ed

(o) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 18 juillet 2023, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db6d620f-c7f0-40ac-8c56-27ada4670347

(p) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 18 octobre 2023, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=690d57a8-96ec-40f0-8949-9feaee8e3094

(q) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 janvier 2024, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=85847dfb-7f23-49cd-94ec-cd2007a5958b

(r) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de Morgan Stanley**) ;

https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/10k2022/10k1222.pdf

(s) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 2 mai 2023 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2023 (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=23c80e84-f1c9-4938-8fcd-78d0df08ad8e

(t) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 août 2023 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2023 (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=70afe8ea-60e3-456d-849c-1b3b8dfaf0f0

(u) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 novembre 2023 pour le trimestre s'achevant au 30 septembre 2023 (le **Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2023**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=846253a8-8a70-4ef7-8215-ead0ff55d20c

(v) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSIP pour la période close le 30 juin 2023 (le **Rapport Financier Semestriel de MSIP 2023**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/MSIP_Group_Accounts_30_June_2023.pdf

(w) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSIP**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=e9b3bd73-9df1-4c5c-8b17-305accc9882f

(x) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2021 (le **Rapport Annuel 2021 de MSIP**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=deb4bb5b-28f7-4e8d-bad4-c506299f78e9

(y) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2023 (le **Rapport Financier Semestriel de MSBV 2023**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/msbv-interim-30-june-23.pdf

(z) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2022 (le **Rapport Annuel 2022 de MSBV**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c9da52f1-4872-4a64-9d89-b649ee087157

(aa) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2021 (le **Rapport Annuel 2021 de MSBV**) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c69a203a-ea4e-4936-8fbc-3ba16badc461

(bb) les états financiers simplifiés non audités de MSFL pour la période close le 30 juin 2023 (le **Rapport Financier Semestriel de MSFL 2023**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/shareholder/morgan-stanley-finance-llc-interim-financial-report-30-june-2023.pdf

(cc) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2022 (le **Rapport Annuel**

2022 de MSFL) ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce6d10de-e722-417b-897f-acb95254033a

(dd) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2021 (le **Rapport Annuel 2021 de MSFL)** ; https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=1d6e0bc9-1aa7-4d35-a7a1-882d92a96edc

(ee) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'**AMF**) sous le numéro 15-283 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84) (les **Modalités des Titres 2020**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 72 à 372 du prospectus de base du 12 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 12 juillet 2021 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-e1ccbd2f2fc6), tel que modifié, le cas échéant, par la page 4 du supplément du 6 avril 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 6 avril 2022 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=296b7fa3-26cd-4f07-bc58-c33585bc906f), par la page 11 du supplément du 20 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 20 mai 2022 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9a7c75e9-8499-41ab-a310-04237a1e473b), et par les pages 4 à 7 du supplément du 30 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 30 mai 2022 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=dbf612b5-02e9-4f40-aed0-68cb63aaab58) (les **Modalités des Titres 2021**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 74 à 388 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 et 5 du supplément du

21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844) et par les pages 4 à 15 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b) (les **Modalités des Titres 2022** et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019, les Modalités des Titres 2020 et les Modalités des Titres 2021, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

(ff) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 389 à 610 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 6 à 42 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844) et par les pages 16 à 54 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 (https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b)."

1.2 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 69 à 76 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Document d'Enregistrement 2023**" :

Document déposé	Document incorporé par référence		Page(s)
Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023	(1)	Partie A – Incorporation par référence	5

1.3 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 69 à 76 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2023**" :

Document déposé	Document incorporé par référence		Page(s)
Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024[1]	(1)	Résultats d'exploitation et situation financière	Item 2.02 (page 3)
	(2)	Etats financiers et notes y afférentes	Item 9.01 (page 3)
	(3)	Communiqué de presse de Morgan Stanley en date du 16 janvier 2024, contenant les informations financières pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023	Item 99.1 (pages 36 à 46)
	(4)	Complément d'information financière de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 décembre 2023	Item 99.2 (pages 18 à 35)

[1] Les références aux pages renvoient à la numérotation des pages du document PDF.

2. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS

La section "***Description des Emetteurs***" en page 753 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Pour une description de chaque Emetteur, se référer au Document d'Enregistrement 2023 tel que complété par le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023 (voir la section "Documents Incorporés par Référence")."

3. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

Les paragraphes 8 et 9 de la section "***Documents Disponibles***" en page 761 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"8. le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2023, le Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2023, le Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2023, le Rapport Annuel 2022 de Morgan Stanley, la Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2023, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2023, le Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2023, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2023 et le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2024 ;

9. le Document d'Enregistrement 2023 et le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2023 ;"